

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : _____

Déposé le : _____

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

L'hydrogène fait-il partie des énergies de demain pour le Canton de Vaud ?

Texte déposé

Le Canton de Vaud ainsi que certaines Communes ont déclaré l'urgence climatique.

Un des objectifs, à cette démarche, est de trouver des alternatives aux énergies actuelles, issues des hydrocarbures et du nucléaire.

L'hydrogène est l'une des solutions connue, déjà utilisée principalement hors de nos frontières. Ce gaz permet, entre autre, de stocker de l'électricité.

Certes, actuellement, la production d'hydrogène est relativement énergivore. Cependant, il est possible de produire de l'hydrogène sur le territoire du canton, grâce à l'apport d'énergies solaires et hydrauliques.

Des applications directes sont déjà disponibles, par exemple : chauffage des bâtiments, motorisation de tous types de véhicules, bâtiments industriels autosuffisantes.

Aujourd'hui, une grande promotion est faite pour l'installation de bornes électriques (stations de recharge).

Cette possibilité, certes intéressante, présente quand même plusieurs défauts, à savoir :

- batteries, à l'intérieur des véhicules, de grands volumes et très lourdes ;
- utilisation en grande quantité de terres rares, avec tous les problèmes sociaux que cela comportent ;
- beaucoup de puissance électrique prise sur le réseau pour une recharge rapide.

Concernant les véhicules automobiles, nous devons constater, à regret, qu'actuellement en Suisse, une seule station permet de recharger des véhicules à hydrogène et c'est dans cette région, où la station de recharge existe que nous pouvons constater que cette offre amène plusieurs personnes et entreprises à changer leurs véhicules et passer à l'hydrogène.

Par contre, des actions plus encourageantes menées par des acteurs de l'économie privée et institutionnels ont déjà pris la direction de cette technologie, afin de produire, à court et moyen terme, de l'hydrogène et de le stocker.

A relever aussi la volonté de grands distributeurs (Coop et Migros) d'équiper leurs véhicules poids lourds de moteurs à hydrogène.

Au vue de ce qui précède, nous demandons au Conseil d'Etat, par ce présent postulat, d'étudier l'opportunité :

1. d'encourager les Communes et les privés à promouvoir en particulier l'hydrogène, produit à partir d'électricité propre (solaire, éolienne, hydraulique, etc.) ;
2. de faciliter la mise en place de station de recharge ;
3. de promouvoir le changement de motorisation pour les véhicules appartenant au Canton (pile à hydrogène).

Commentaire(s)

Ce postulat s'intègre complètement dans le plan climat Cantonal Vaudois.

Conclusions

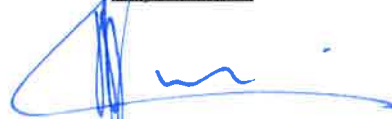
Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures
- (b) renvoi à une commission sans 20 signatures
- (c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur :

Pierre-André Romanens

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch